

ACTION URGENTE

ÉGYPTE. UN JOURNALISTE ARRÊTÉ

Le journaliste **Ismail Alexandrani** a été arrêté le 29 novembre dernier à l'aéroport international de Hurghada, en Égypte. Le 1^{er} décembre, un procureur a ordonné sa détention pour 15 jours, le temps d'enquêter sur des allégations indiquant que cet homme avait diffusé « de fausses nouvelles et des rumeurs » et appartenait à un groupe « terroriste ».

Le 29 novembre 2015, **Ismail Alexandrani**, universitaire et journaliste égyptien, a été appréhendé et interrogé à l'aéroport international de Hurghada alors qu'il rentrait de Berlin, où il avait assisté à une conférence sur la lutte contre le terrorisme et pendant laquelle il avait présenté un rapport sur la situation dans la péninsule du Sinaï.

Il a pu appeler un ami pour lui dire qu'il avait été arrêté mais sa femme a expliqué à Amnesty International qu'il était devenu injoignable environ une heure plus tard. Elle a ajouté que des agents de la Sûreté nationale à Hurghada l'avaient ensuite interrogé pendant 12 heures, en l'absence d'un avocat, au sujet de son voyage à l'extérieur de l'Égypte.

Le 1^{er} décembre, le procureur de la Sûreté de l'État au Caire a posé des questions à cet homme pendant plus de huit heures au sujet de son travail de journaliste et de ses recherches universitaires, avant d'ordonner sa détention pour 15 jours en vue d'un complément d'enquête, sans l'inculper officiellement d'une infraction pénale. Des avocats du Centre égyptien pour les droits économiques et sociaux ayant assisté à cet interrogatoire ont indiqué que le journaliste risquait d'être accusé de « diffusion de fausses nouvelles et de rumeurs » et d'« appartenance à un groupe terroriste et promotion de ses idées ». Le procureur reprendra les investigations le 7 décembre, au lieu du 3 décembre comme initialement prévu.

Amnesty International pense qu'Ismail Alexandrani est pris pour cible en raison de son travail universitaire et journalistique, cet homme ayant critiqué à plusieurs reprises le bilan politique et relatif aux droits humains des autorités.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à relâcher Ismail Alexandrani immédiatement car celui-ci est détenu pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression ;
- exhortez-les à interrompre toute enquête pénale reposant sur ce seul motif ;
- engagez-les à veiller à ce que cet homme ait des contacts réguliers avec sa famille et les avocats de son choix.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 14 JANVIER 2016 À :

Procureur général

Nabil Sadek

Office of the Public Prosecutor

Madinat Al-Rihab, New Cairo, Égypte

Formule d'appel : *Dear Public*

Prosecutor, / Monsieur le Procureur
général,

Président de l'Égypte

Abdel Fattah al-Sisi

Office of the President

Al Ittihadia Palace, Cairo, Égypte

Fax : +202 2 391 1441

Courriel : p.spokesman@op.gov.eg

Twitter : [@AlsisiOfficial](https://twitter.com/AlsisiOfficial)

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Président,

Copies à :

Adjointe au ministre des Affaires

étrangères, chargée des droits humains

Mahy Hassan Abdel Latif

Ministry of Foreign Affairs

Corniche al-Nil, Cairo, Égypte

Fax : +202 2 574 9713

Courriel : contact.us@mfa.gov.eg

Twitter : [@MfaEgypt](https://twitter.com/MfaEgypt)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name Address 1 Address 2 Address 3 fax Fax number courriel Email address formule d'appel Salutation.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

AMNESTY
INTERNATIONAL



ACTION URGENTE

ÉGYPTE. UN JOURNALISTE ARRÊTÉ

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Ismail Alexandrani est un journaliste indépendant et un universitaire dont les recherches se concentrent sur la politique égyptienne et la situation dans la péninsule du Sinaï, qui connaît une augmentation du nombre d'attaques perpétrées par des groupes armés à l'encontre des civils et des forces de sécurité, tandis que l'armée mène diverses opérations pour lutter contre ces groupes.

Les avocats du Centre égyptien pour les droits économiques et sociaux ont indiqué que cet homme risquait d'être accusé d'appartenir à un groupe « terroriste » cherchant à nuire aux lois, à la Constitution et aux institutions de l'Égypte, et d'avoir empiété sur la liberté individuelle des citoyens et « l'unité nationale » et « la paix sociale » du pays. Les procureurs ont fréquemment recours à ces chefs d'accusation à l'encontre de ceux qu'ils associent au mouvement des Frères musulmans, que le gouvernement égyptien considère comme une « organisation terroriste ».

Le ministère public égyptien retient couramment l'accusation de « diffusion de fausses nouvelles » contre les journalistes qui critiquent le bilan politique et relatif aux droits humains des autorités. Amnesty International estime qu'en l'absence d'intention de nuire et de conséquences néfastes, la « diffusion de fausses nouvelles » ne doit pas être considérée comme une infraction et que dans tous les cas, l'emprisonnement pour ce seul motif constitue une restriction disproportionnée du droit à la liberté d'expression. L'organisation a plusieurs fois appelé l'Égypte à respecter son obligation internationale de protéger ce droit, en tant que partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Nom : Ismail Alexandrani

Homme

AU 275/15, MDE 12/2997/2015, 3 décembre 2015